



Arrêté 2021-09

ARRÊTÉ MUNICIPAL DU 15 MARS 2021 ARRETE DE CIRCULATION

Le Maire de la commune de FREISSINIÈRES,

- **Vu** le Code Général des Collectivités.
- **Vu** le Code de la Voirie Routière,
- **Vu** l'arrêté interministériel du 24/11/1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié,
- **Vu** l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté interministériel en date du 07/06/1977, modifié
- **Vu** l'arrêté du Président du Conseil Général en date du 02/04/2001 portant réglementation de la circulation sur les routes départementales au droit des chantiers routiers dans le cadre de la signalisation temporaire
- **Vu** la demande de la société SETU TELECOM pour de multiples réparations de conduites Télécom sur la RD138A.

CONSIDÉRANT que pour permettre le bon déroulement de la réalisation des travaux, il y lieu de réglementer la circulation sur la RD138A.

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER – A compter du 22 mars 2021, et pour 5 jours, la circulation des véhicules sur la RD138A sera réglementée par un alternat.

ARTICLE 2 – La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par la société SETU TELECOM.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté ne s'appliquera pas aux véhicules de sécurités, des forces de police ou de gendarmerie, des services d'incendie et de secours, véhicules de la société SETU TELECOM.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté sera affiché sur place et aux lieux habituels.

Ampliation à :

La société SETU TELECOM.

M. le Commandant de la brigade de Gendarmerie de l'Argentière-la-Bessée.

Les archives communales.

Freissinières, le 15 mars 2021

Le Maire

Cyrille DRUJON D'ASTROS

Pour le Maire et par délégation
Monsieur Eric SEGOND,
1^{er} adjoint au Maire.

